

| Informations de base | |
|--|--------------------|
| 2012/0024(CNS) | Procédure terminée |
| CNS - Procédure de consultation Décision | |
| Association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne à partir du 1er janvier 2012 | |
| Modification Décision 2001/822/EC 2001/2033(COS) | |
| Subject | |
| 4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer | |
| 6.30.02 Assistance et coopération financière et technique | |

| Acteurs principaux | | | |
|-------------------------------|----------------------|---|--------------------|
| Parlement européen | Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
| | DEVE Développement | PONGA Maurice (PPE) | 30/03/2012 |
| | | Rapporteur(e) fictif/fictive TIROLIEN Patrice (S&D) GRÈZE Catherine (Verts/ALE) | |
| Conseil de l'Union européenne | Formation du Conseil | Réunions | Date |
| | Affaires générales | 3187 | 2012-09-24 |

| Événements clés | | | |
|-----------------|--|--|--------|
| Date | Événement | Référence | Résumé |
| 17/02/2012 | Publication de la proposition législative | COM(2012)0061  | Résumé |
| 13/03/2012 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 14/05/2012 | Vote en commission | | |
| 21/05/2012 | Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique | A7-0169/2012 | Résumé |
| 03/07/2012 | Décision du Parlement | T7-0268/2012 | Résumé |
| 03/07/2012 | Résultat du vote au parlement |  | |
| 24/09/2012 | Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement | | |
| 24/09/2012 | Fin de la procédure au Parlement | | |

| | | | |
|------------|---|--|--|
| 29/09/2012 | Publication de l'acte final au Journal officiel | | |
| | | | |

| Informations techniques | |
|------------------------------|--|
| Référence de la procédure | 2012/0024(CNS) |
| Type de procédure | CNS - Procédure de consultation |
| Sous-type de procédure | Note thématique |
| Instrument législatif | Décision |
| Modifications et abrogations | Modification Décision 2001/822/EC 2001/2033(COS) |
| Base juridique | Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 203 |
| Autre base juridique | Règlement du Parlement EP 165 |
| État de la procédure | Procédure terminée |
| Dossier de la commission | DEVE/7/08892 |

| Portail de documentation | | | | |
|--|---|--------------|------------|--------|
| Parlement Européen | | | | |
| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
| Projet de rapport de la commission | | PE486.175 | 30/03/2012 | |
| Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique | | A7-0169/2012 | 21/05/2012 | Résumé |
| Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique | | T7-0268/2012 | 03/07/2012 | Résumé |
| Commission Européenne | | | | |
| Type de document | Référence | | Date | Résumé |
| Document de base législatif |  COM(2012)0061 | | 17/02/2012 | Résumé |

| Informations complémentaires | | | |
|------------------------------|----------|------|--|
| Source | Document | Date | |
| Parlements nationaux | IPEX | | |
| Commission européenne | EUR-Lex | | |

| Acte final | | | |
|--|--|--|--------|
| Décision 2012/0528 JO L 264 29.09.2012, p. 0001 | | | Résumé |

Association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne à partir du 1er janvier 2012

2012/0024(CNS) - 24/09/2012 - Acte final

OBJECTIF : ajouter la collectivité française de Saint-Barthélemy à liste des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) concernés par l'association des PTOM à l'Union européenne.

ACTE LÉGISLATIF : Décision n° 528/2012/UE du Conseil portant modification de la décision 2001/822/CE relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne («décision d'association outre-mer»).

CONTENU : conformément à la décision 2010/718/UE du Conseil européen du 29 octobre 2010 modifiant le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), la collectivité française de Saint-Barthélemy, autrefois région ultrapériphérique de l'Union européenne, est devenue un pays et territoire d'outre-mer (PTOM) associé à l'Union européenne le 1^{er} janvier 2012.

En conséquence, la décision du Conseil vise à ajouter l'île de Saint-Barthélemy à la liste des PTOM contenue dans l'annexe I A de la décision 2001/822/CE Conseil qui établit le cadre juridique pour la promotion du développement économique et social des PTOM et l'intensification des relations économiques entre ces derniers et l'Union.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 30/09/2012.

Association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne à partir du 1er janvier 2012

2012/0024(CNS) - 17/02/2012 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier la décision 2001/822/CE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne afin d'ajouter la collectivité française de Saint-Barthélemy à liste des PTOM concernés par l'association.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTEXTE : conformément à la décision 2010/718/UE du Conseil européen du 29 octobre 2010 modifiant le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), la collectivité française de Saint-Barthélemy, autrefois région ultrapériphérique de l'Union européenne, est devenue un pays et territoire d'outre-mer associé à l'Union européenne le 1^{er} janvier 2012.

En vertu de l'article 203 du TFUE, les dispositions applicables aux pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne doivent être arrêtées par le Conseil de l'Union européenne statuant à l'unanimité. A cet égard, la décision 2001/822/CE du Conseil du 27 novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne est entrée en vigueur le 2 décembre 2001 et expirera fin 2013.

ANALYSE D'IMPACT : la Commission n'a pas eu recours à l'analyse d'impact.

BASE JURIDIQUE : articles 203 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

CONTENU : la Commission propose de modifier l'annexe I A de la décision 2001/822/CE dans le but de prendre en compte le changement de statut à l'égard de l'Union européenne de l'île de Saint-Barthélemy qui devient un pays et territoire d'outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2012.

La décision 2010/718/UE est applicable à partir du 1^{er} janvier 2012. Il convient donc d'appliquer à l'île de Saint-Barthélemy les dispositions de la décision 2001/822/CE qui sont favorables aux PTOM et qui ne font pas peser sur ceux-ci des obligations, sauf celles relatives à la coopération pour le financement au développement. A cet égard, la France s'est engagée à ne pas demander le bénéfice de l'intervention du Fonds européen de développement pour l'île de Saint-Barthélemy au titre de la programmation 2007-2013.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE : la proposition n'a pas d'incidence sur le budget de l'Union européenne.

Association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne à partir du 1er janvier 2012

2012/0024(CNS) - 21/05/2012 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Maurice PONGA (PPE, FR), la commission du développement approuve telle quelle la proposition de décision du Conseil portant modification de la décision 2001/822/CE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre mer à la Communauté européenne.

Une fois la décision adoptée, Saint-Barthélemy deviendra le 26^{ème} pays et territoire d'outre-mer associé à l'Union européenne. Ce changement de statut permettra à Saint-Barthélemy de renforcer ses relations avec les acteurs régionaux, et notamment les pays et territoires d'outre-mer, les pays ACP et les régions ultrapériphériques de la Caraïbe, et ainsi contribuer à une meilleure diffusion du modèle et des valeurs européennes.

Association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne à partir du 1er janvier 2012

2012/0024(CNS) - 03/07/2012 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 668 voix pour, 18 voix contre et 7 abstentions, dans le cadre d'une procédure législative spéciale (consultation du Parlement européen), une résolution législative sur la proposition de décision du Conseil portant modification de la décision 2001/822/CE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre mer à la Communauté européenne.

Le Parlement européen a approuvé la proposition sans modification.